
FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. Identification de la substance/préparation et de la société

Utilisation: produit chimique

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

- Fournisseur : Edificio Golden B, 1a Planta,
Avenida Ricardo Soriano, 72, Marbella,
Andalucia 29601,
Espagne

- Numéros à contacter : +349 52 76 85 55
+346 90 09 47 81

Numéros d'appel d'urgence : 063 435000

Centre National Anti-Poison : Rue El Mfedel Chefchaoui, Madinat Al Irfane- Rabat-
+212 (0) 37 770137
+ 212 (0) 37 686464(24h/24h°)

2. Composition/information sur les composants**Caractérisation chimique**

Acétate de 2-butoxyéthyle

Numéro CAS :	112-07-2
Numéro-CE :	203-933-3
Numéro INDEX :	607-038-00-2

3. Identification des dangers

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

4. Premiers secours

Indications générales: Retirer les vêtements souillés. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Après inhalation: Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau: Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux: Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion: Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical.

Date / mise à jour le: 28.06.2009 **Version:** 2.1

Produit: ACETATE DE BUTYLGLYCOL
(30034846/SDS_GEN_FR/FR)

Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote

Spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau, extincteur à poudre, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Appliquer de la mousse en grande quantité, car elle est partiellement détruite. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Eviter l'inhalation. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de grandes quantités: pomper le produit.

Résidus: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Empêcher l'entrée d'air/ d'oxygène (formation de peroxyde).

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute Source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

Stockage

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'air.

Date / mise à jour le: 28.06.2009 Version: 2.1

Produit: ACETATE DE BUTYLGLYCOL

(30034846/SDS_GEN_FR/FR)

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

112-07-2: Acétate de 2-butoxyéthyle

valeur TWA 133 mg/m³ ; 20 ppm (VLEP (UE))valeur STEL 333 mg/m³ ; 50 ppm (VLEP (UE))

Effet sur la peau : (VLEP (UE))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Filtre à gaz EN 141 type A (gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C)).

Protection des mains:

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de Protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):

Caoutchouc butyle

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données Bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie selon EN 374, compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex. la température).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (EN 166)

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter l'inhalation des vapeurs. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	type ester	
Température de solidification:	< -50 °C	
Intervalle d'ébullition:	185 - 188 °C (1.013 mbar)	(DIN 53171)
Point d'éclair:	76 °C	(DIN 51755)
Limite inférieure d'explosivité:	1,0 %(V)	
Limite supérieure d'explosivité:	6,1 %(V)	
Température d'auto-inflammation:	300 °C	(DIN 51794)
Pression de vapeur:	0,32 mbar (20 °C) 2,82 mbar (50 °C)	

Date / mise à jour le: 28.06.2009 Version: 2.1**Produit: ACETATE DE BUTYLGLYCOL
(30034846/SDS_GEN_FR/FR)**Densité: 0,9400 g/cm³

(20 °C)
(DIN 51757)

Solubilité dans l'eau:

env. 13,4 g/l
(20 °C)

Solubilité (qualitative) solvant(s): solvants organiques
soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow): 1,51

Viscosité dynamique: 1,75 mPa.s
(20 °C)

10. Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses:

Réactions avec les agents oxydants forts.

11. Informations toxicologiques

DL50/par voie orale/rat: > 2.000 mg/kg

DL50/par voie cutanée/lapin: env. 1.500 mg/kg
Données bibliographiques.

Irritation primaire cutanée/lapin: non irritant (test BASF)

Irritations primaires des muqueuses/lapin: non irritant (test BASF)

Autres informations:

Expériences chez l'homme:

Des concentrations élevées provoquent un effet narcotique.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
Leuciscus idus/CL50 (48 h): 80 mg/l

Invertébrés aquatiques:
DIN 38412 partie 11
Daphnia magna/CE50 (48 h): 37 mg/l

Plantes aquatique(s):
Scenedesmus subspicatus/CE50 (72 h): > 500 mg/l

Date / mise à jour le: 28.06.2009 Version: 2.1

Produit: ACETATE DE BUTYLGLYCOL
(30034846/SDS_GEN_FR/FR)

Microorganismes/Effet sur la boue activée:
DIN 38412 partie 8

CE50 (17 h): 960 mg/l

DIN/EN/ISO 8192-OCDE 209-88/302/CEE, P. C

Pseudomonas putida/CE 20: 900 mg/l

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination

Méthode d'essai: OCDE 301C; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-F

Méthode d'analyse: DBO de la demande d'oxygène théorique

Taux d'élimination: > 70 %

Evaluation: S'élimine bien par biodégradation.

Effets nocifs divers

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Produits dangereux uniquement pour le transport fluvial (bateau-citerne) intérieur (ADNR)

15. Informations réglementaires

Symbole(s) de danger

Xn Nocif.

Phrase(s)-R

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Le(s) conseil(s) de prudence

S24 Eviter le contact avec la peau.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Acétate de 2-butoxyéthyle

REGLEMENTATIONS LOCALES : MAROC

Date / mise à jour le: 28.06.2009 Version: 2.1

Produit: ACETATE DE BUTYLGLYCOL

(30034846/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 02.06.2003

REG. . (MAROC)

:

Bulletin officiel N°4788 DU 15 Moharrem 1421(20 avril 2000)
Arrêté du ministre du développement social, de la solidarité, de l'emploi et de la formation professionnelle N°919-99 DU 14 RAMADAN 1420 523 décembre 1999) modifiant et complétant l'arrêté du ministre du travail et des affaires sociales n°100-68 du 20 mai 1967 pris pour l'application du dahir du 26 joumada I 1362 (31 mai 1943) étendant aux maladies professionnelles les dispositions de la législation sur la réparation des accidents du travail.

16. Autres informations

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.